



ARC «Survivre» © ESA Réunion, 2018

La taxe d'apprentissage est le seul impôt qui vous laisse le choix du bénéficiaire. Elle nous permet chaque année d'offrir aux 133 étudiants de notre établissement un enseignement d'excellence axé sur l'expérimentation, la créativité et la professionnalisation.

Au moment où l'innovation est au cœur de toutes les stratégies de développement et parce que vous vous sentez concernés par la jeune création et son avenir, versez votre taxe d'apprentissage à l'ESA Réunion !

Soutenez le seul établissement d'enseignement supérieur artistique francophone, dans la zone de l'Océan Indien. Sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, agréée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ESA est ancrée dans son territoire et est au cœur des échanges Nord-Sud et Sud-Sud. Titulaire de la charte Erasmus, elle s'engage fortement dans la mobilité internationale et possède un large réseau d'écoles partenaires auxquels s'ajoutent des partenaires internationaux et dans la zone Océan Indien (l'Afrique du Sud, le Mozambique, l'Inde, l'île Maurice, le Canada, le Brésil, le Mexique...)

Contribuez à des formations d'excellence et à l'insertion professionnelle des jeunes talents dans le champ des industries culturelles et créatives de notre territoire !

Donnez à votre entreprise l'opportunité de créer des liens solides avec le monde de la création (étudiants, artistes, enseignants, chercheurs) en étant associé toute l'année aux événements organisés par l'école (expositions, portes ouvertes, conférences, rencontres avec les créateurs, Workshops, etc...).

Soutenez l'école
et les futurs créateurs !
Devenez partenaires de l'ESA Réunion

Taxe d'apprentissage 2019

Intention de versement

École supérieure d'art de La Réunion

Entreprise

Raison sociale.....

Adresse.....

Code postal.....

Dirigeant

Nom..... Prénom.....

Ligne directe..... Courriel.....

Contact référent dans l'entreprise pour la taxe d'apprentissage

Nom..... Prénom.....

Je vous informe que je demande à l'organisme collecteur,

.....

de bien vouloir verser la somme de :

au titre de la taxe d'apprentissage à l'ESA Réunion - Siret 200 029 171 000 10

à adresser à :

Isabelle PONAMALÉ

Secrétaire Générale

École Supérieure d'Art de La Réunion

102 avenue du 20 décembre 1848

B.P.246 - 97826 LE PORT cedex

tel – 02.62.43.08.01

fax – 02.62.43.08.02

direct – 02.62.43.15.44

mobile – 06.93.13.63.85

ou par email à

Direction@esareunion.com